N° 309 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mercredi 4 Novembre 1908

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LES CAMPS D'INSTRUCTION

« Il serait de beaucoup préférable, et pour l'instruction et pour l'entraînement et pour la discipline, de convoquer les territoriaux dans les camps ».

Ainsi s'exprimait hier notre leader, Georges Robert, capitaine de territoriale.

... Nous supplions le ministre, déclarent-il, il y a un mois, nos conseillers généraux, à la requête de M. Le Glay, élu réactionnaire d'Arleux, de dispenser les réservistes de la dure expérience des camps.

Entre ces deux opinions, sera-t-il permis à quelqu'un de la réserve de prendre parti, après délibération motivée ?

***

Pendant que Georges Robert accomplissait une période au 70e territorial, je faisais de même, à Sissonne, au 243e de réservé.

De la sorte, il me fut permis de former mon jugement sur les convocations dans les camps, au moment même où M. Le Glay soulevait la question.

Sans l'ombre d'une hésitation, je suis revenu partisan de la convocation des réservistes dans les camps d'instruction.

***

Il n'est pas mauvais, au passage, de constater ce que fut la manifestation du réactionnaire M. Le Glay. Les déclarations faites au Parlement lors de la discussion de la loi du 14 avril 1908, ne laissaient aucun doute : la contre-partie voulue de la réduction des périodes, ce fut l'obligation de les effectuer, soit dans les camps, soit aux manœuvres d'automne. M. Le Glay devait être fixé sur l'efficacité de son vœu, à supposer que les intérêts primordiaux de la Nation puissent même être à la merci du plus frivole désir de flagorner la masse électorale. — Et, de même, je regrette, sans ambages, que le Conseil général ait paru faire sien ce geste de démagogie.

***

La différence est profonde, entre une période accomplie en caserne, avec la traversée constante et la promiscuité quotidienne de la ville de garnison, avec le temps perdu et l'énervement continu de la cité, — et une période accomplie en plein air, loin des affaires, loin de la famille, au beau milieu d'un immense champ de manœuvres en terrain varié, à l'abri des pestilences urbaines, physiologiques et morales, de telle sorte qu'en peu de minutes, un régiment sorte armé de ses tentes pour commencer à quelques pas de là, des évolutions qui soient l'image vraie du combat.

Au camp de Sissonne, grâce aux vallonnements, aux bouqueteaux éparpillés par centaines, aux lignes de tir entrecroisées, les quinze jours de vie au camp furent pour nous une leçon au moins aussi utile que les manœuvres. Même, les forces gaspillées aux manœuvres à l'installation quotidienne du cantonnement, étaient là employées à l'instruction pour le combat. Les tirs réels complétaient jusqu'à maturité cet enseignement fécond, uniquement dirigé en vue de la préparation à la guerre.

A peine l'inévitable vaccination, qui excite à bon droit la verve de Robert, a-t-elle « empoisonné » quelques heures de notre séjour.

D'un mot, il est impossible de faire de meilleure, de plus utile période, pour l'instruction des troupes, des gradés, et des officiers, que dans les camps d'instruction. Et le mérite en est tel qu'il vaut très largement les sacrifices et l'endurance que ce régime nécessite.

***

Ceci dit, je ne puis me retenir de formuler, à mon tour, une appréciation vécue sur les troupes que j'ai vues à l'œuvre.

Cette appréciation est la plus réconfortante. Deux régiments de réservistes, 201e, 243e, avec leurs officiers de réserve, à peine encadrés par quelques officiers de l'active, ont évolué pendant ces quinze jours. Les colonels Lambin et Taffin, le général Boell, leur ont hautement exprimé leur satisfaction. Il y a tout lieu de croire que les généraux Davignon et Dalstein ont pensé de même, car de telles unités, parfaitement en main dès le premier jour, étonnamment alertes et souples, animées du meilleur esprit de discipline et d'entrain, attentives et instruites, au point de surprendre leurs chefs, donnent à tous ceux qui les observent une impression de confiance qui rassure et qui raffermit.

Les nouvelles méthodes, les formations des nouveaux règlements, qui ont pour base l'initiative du chef, l'intelligence du soldat, et pour effet une merveilleuse souplesse des masses, s'adaptant scrupuleusement à la réalité, tout cela est entré dans la peau du réserviste français.

Du jour au lendemain, il reprend sa place dans le rang, et marche comme s'il ne l'avait jamais quitté. Et même, ces hommes au pas plus sûr et plus pesant, mais au visage plus mâle et au regard plus assuré, qui réfléchissent à ce qu'ils font et qui comprennent le but de toute opération pour peu qu'on le précise, procurent la sensation d'une marche plus sûre et plus irrésistible que celle de leurs cadets.

Rien ne révèle mieux cette maturité que l'attitude des réservistes sur les lignes de feu. Tirant avec sang-froid, observant le résultat du tir avec méthode, visant avec précision, nous les voyions marquer exactement de leurs rafales les pieds des sijhouettes, et rendre infranchissables les zones qu'il fallait battre. Amusants même d'entrain et d'à-propos, dans les opérations de sûreté et dans les escarmouches, ils avaient tous conservé pour l'assaut cette décharge électrique qui doit déterminer l'effet de l'offensive.

Des batteries d'artillerie, composées elles aussi, uniquement de réservistes, avaient auprès de nous repris le maniement de leurs imposants attelages et de leurs prodigieux mécanismes, sans le plus petit à-coup. Et j'ai vu leurs premiers obus tirés avec le même calme et la même précision que ses pointeurs et servants n'avaient jamais quitté le polygone.

Enfin, il semble que le souffle antimilitariste n'ait pas flétri un seul de ces modestes dévouements. Aurait-il, par bonheur, circonscrit son immonde influence à quelques réformés et aux exclus de l'armée ?

Ch. de LAUWEREYNS.

La Politique

En parlant hier du cas des syndicalistes maintenus pendant trois mois en prison, alors que si nous devons nous en tenir aux termes du non-lieu intervenu en leur faveur, aucune preuve de leur culpabilité n'existait, je faisais observer à quel point cette affaire intéressait les défenseurs de la liberté individuelle.

Plus impressionnante encore est l'histoire de l'hôtelier de Reims qui comparaissait récemment devant les juges de Brest pour vol d'une bicyclette, vol commis dans le cours de l'année 1907.

L'hôtelier, arrêté à Reims, avait objecté qu'il n'avait pu voler une bicyclette à Brest, ville qu'il ne connaissait que de nom, et cela à une époque où son écriture sur les livres attestait qu'il était chez lui à la date indiquée.

On ne voulut rien entendre. Il resta cinq jours en prison à Reims, cinq jours au Mans et dix-huit jours à Brest. Après quoi, il fut amené à l'audience, où les juges, à leur grande stupeur, furent obligés de reconnaître que l'hôtelier avait raison quand il proclamait son innocence.

Le malheureux fut donc relâché, mais on le laissa sans le sou sur le pavé de Brest, et il lui fallut emprunter le prix d'une dépêche pour se faire envoyer l'argent de son voyage de retour.

Eh ! bien ! peut-on admettre que de pareils scandales demeurent impunis ? Est-il tolérable que la liberté d'un homme soit violée à ce point ? Est-il honnête que la victime d'une aussi grossière erreur ne soit même pas indemnisée de ses pertes matérielles et de ses souffrances morales ?

On en est là, un siècle après la Révolution ! Vraiment ! nous n'avons pas le droit de concevoir beaucoup d'orgueil, quand nous voyons combien est encore incomplète l'œuvre de nos ancêtres !

Les républicains laisseront-ils longtemps debout le système qui rend possibles de tels errements ?

Henry JAGOT.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le coût de la loi d'assistance

Assistés à domicile et hospitalisés. — Accroissement de leur nombre. — Coût moyen. — Charge globale de l'Etat, des Départements et des Communes. — Part de l'Etat. — Prudence indispensable

Nous avons consacré nos deux dernières chroniques aux fraudes de la loi d'assistance et à l'organisation du recours contre les parents tenus de la dette alimentaire, nous nous proposons aujourd'hui d'établir, en nous servant des documents fournis par le rapport de M. Jeanneney, le coût probable de son fonctionnement en 1909.

Pour y arriver il nous faut d'abord chercher à déterminer le nombre approximatif des assistés et pour cela examiner successivement le contingent des assistés à domicile et celui des hospitalisés. Les statistiques montrent que les premiers étaient en juillet 1907 au nombre de 298.840, que six mois plus tard on en comptait 330.000, qu'au 31 mars 1908, leur nombre atteignait 406.503 dont 32.027 pour le département du Nord et 13.249 pour celui du Pas-de-Calais. Cette progression n'a rien qui puisse étonner, car la loi n'a pas été des l'abord comme de tous les intéressés, et parmi ceux qui l'ont connue, il en est un grand nombre encore qui ont ignoré les droits exacts dont elle les armait et les juridictions devant lesquelles ils pouvaient les faire valoir. Ces causes ne perdront que petit à petit leur action, aussi faut-il prévoir pour 1909 une continuation du mouvement ascendant et il importe d'évaluer à 450.000 le nombre des assistés à domicile au cours d'cette année.

Des calculs faits il ressort que la moyenne générale du taux de l'allocation est de 15 fr., presque partout la quotité de cette allocation a été fixée pour cinq ans par les règlements départementaux, on peut donc admettre sa constance pour l'année 1909 et alors la dépense de ce chef ressort à 450.000 pensions de 180 fr. ou à 81 millions.

Si des assistés nous passons aux hospitalisés, nous constatons que leur nombre était de 41.281 au 1er juillet 1907 et de 44.063 au 1er juin 1908. L'accroissement tout en se continuant sera ici de moins en moins rapide, car, dès maintenant, on peut constater que l'hospitalisation n'est admise que comme pis-aller et que le régime des secours à domicile est autrement apprécié par les intéressés, en portant à 45.000 leur nombre en 1909, on demeure par suite dans les limites d'une sage appréciation. Si l'on remarque que le prix moyen de la journée d'hospitalisation est de 1 fr. 33, ce qui correspond à 485 fr. par an, on arrive à une dépense de 45 000 fois 485 fr. ou de 21.825.000 francs.

On évalue les frais d'administration départementale, de transports et certificats à 800 000 fr., et on attribue 158.000 fr. aux autres modes d'assistance, nous arrivons, en tenant compte de ces éléments, à un chiffre global de 108.783.000 fr.

Pour évaluer exactement la charge de l'Etat, des départements et des communes, il faut remarquer que le montant des ressources personnelles à défalquer des pensions payées est d'environ 6.600.000 francs, que les ressources spéciales provenant de fondations, de participations éventuelles des bureaux de bienfaisance et des ressources propres des communes s'élèvent à 2.600.000 francs, que de ce chef par suite il y a lieu de retrancher du total établi une somme de 9.200.000 francs, ce qui laisse une charge nette de 94.583.000 francs.

Sur cette somme la part de l'Etat est fixée à au moins 50 % ou à 47 millions auxquels il importe d'ajouter d'une part les frais généraux d'administration et de contrôle du service, de l'autre, les frais d'assistance occasionnés par les individus n'ayant aucun domicile de secours départemental ni communal. Ces frais étant donné qu'au 1er octobre 1908, il n'existait que 866 vieillards ou infirmes à la charge intégrale de l'Etat, divisés d'après la proportion générale en un dixième d'hospitalisés et 3 dixièmes de secourus à domicile, s'élèveraient à 221.820 francs.

En 1906, après dix ans d'application de la loi sur les pensions facultatives aux vieillards 400.000 fr. suffisaient pour couvrir la part de l'Etat dans leur constitution. En 1907, après moins de neuf mois d'application l'assistance obligatoire aura demandé 25 millions à l'Etat, sa contribution sera doublée en 1909 et elle ne sera pas à son terme.

Pendant plusieurs années encore, la loi de 1905 accroîtra normalement le nombre de ses bénéficiaires, il importe avant de chercher à la développer de lui permettre de donner toute sa mesure dans les conditions actuelles de fonctionnement. L'expérience fera ressortir ensuite les améliorations désirables et possibles. Surtout que par des améliorations hâtives, de répercussions non étudiées, on n'instaure pas un régime qui serait reconnu plus tard insoutenable, ce serait la plus grande des fautes, et les élus qui, pour se créer une popularité malsaine, tomberaient dans de pareils errements, mériteraient certainement en péril la République elle-même.

BERTAL.

ÉCHOS

Le rire

Les Tiryntiens étaient renommés pour leur manie de rire : ils s'étaient fait une telle habitude de plaisanter de tout, qu'ils ne pouvaient plus traiter sérieusement les affaires les plus importantes. Fatigués de leur légèreté, les Tiryntiens recoururent à l'Oracle de Delphes. Il les assura qu'ils guériraient s'ils pouvaient sacrifier, sans rire, un taureau à Neptune. Accablés sur le rivage, ils avaient éloigné les enfants et comme on voulait en chasser un qui s'était glissé dans la foule :

« Hé quoi ! craignez-vous que je l'avale, votre taureau ? » cria-t-il. A ces mots, les Tiryntiens éclatèrent de rire encore une fois et pour tout de bon ils reconnurent incorrigibles.

Sur quel côté dormez-vous ?

La question a son importance si l'on en croit un médecin du dix-septième siècle, Loys Guyon. Guyon déclarait, en effet, que l'on doit « dormir sur le costé droit au premier sommeil, afin que la viande descendue au fond de l'estomach. Puis, au second sommeil, ayant demeuré quelque quatre heures ou environ sur ledict costé droit, on doit se retourner sur le gauche, afin que le foyer se pause et estende mieux sur l'estomach... Le dormir sur le ventre ne vaut rien ; le dormir sur le dos engendre bien souvent pierre et sable. Parler et ronfler de nuit est une très grande incivilité ».

Guyon termine en invitant les enfants, et même les grandes personnes, à suivre ces judicieux conseils. « Outre, conclut-il, que c'est une chose salubre, c'est aussi une grande civilité et d'être mauvais coucheur, j'en ay peu advenir beaucoup de débats et querelles ».

Pensées.

La bourse du sage est facile à ouvrir, mais elle n'est pas percée : il en sort beaucoup d'argent, mais il ne s'en perd pas.

SÉNÈQUE.

L'émulation est extraite de l'envie, comme certains remèdes salutaires le sont de quelques poisons.

LAGRÈE.

Nous nous faisons moins d'ennemis en trompant, qu'en détrompant ceux avec qui nous vivons.

X.

PAGES LITTÉRAIRES

Lire en 2e page :

VIEILLE FILLE

Par JULES BOIS

Informations parlementaires

Réformes administratives

Paris, 3 novembre.

Une commission interministérielle de réforme administrative, constituée par M. Clémenceau et présidée par M. Maujan, vient d'approuver, après y avoir apporté de légères modifications, le rapport qui lui était présenté au nom de sa deuxième sous-commission, par M. Lallemand, préfet de la Haute-Vienne.

Ce rapport conclut à la suppression de nombreuses formalités administratives ; il préconise un nouvel et intéressant effort de « déconcentration » tendant, dans la plus large mesure possible, au règlement sur place, par les autorités locales, d'affaires qui, jusqu'à présent, ne recevaient leur solution qu'au pouvoir central.

Il fortifie ainsi les attributions des préfets et étend celles des sous-préfets. Par ailleurs, il prévoit l'établissement de diverses mesures décentralisatrices au profit des corps élus.

La commission a également présenté une étude sur les conseils de préfecture (étude qui est devenue le projet du gouvernement, déposé le 10 juillet dernier), sur les employés des préfectures et sous-préfectures, sur les secrétaires de mairie, sur les services de l'inspection générale, etc.

La première sous-commission, présidée par M. Dislère, conseiller d'Etat, poursuit son enquête sur la refonte des divisions administratives de la France.

Son travail prévoit diverses hypothèses entre lesquelles la commission n'a pas encore fait un choix définitif. Il est donc prématuré de dire qu'elle a conclu à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures.

Le gouvernement n'a été saisi jusqu'à présent que du rapport élaboré par la deuxième sous-commission et approuvé par la commission plénière. Cette étude n'a trait qu'aux attributions des fonctionnaires ou des corps élus ; elle ne fait que rechercher la simplification des services administratifs par la mise en pratique de mesures facilement et immédiatement réalisables.

L'autonomie de Paris

M. Clémenceau, rentré à Paris de l'excursion qu'il a faite sur les bords de la Meuse, a reçu ce matin à onze heures une délégation des représentants de Paris qui venait l'entretenir de l'extension des libertés municipales pour la capitale.

La délégation comprenait M. Chériaux, président, et les membres du bureau du Conseil municipal, MM. Paul Strauss, A. Lefèvre, Pierre, Bassinet, Mascuraud et Ranson, sénateurs, et un certain nombre de députés parmi lesquels MM. Desplas, Chautard, Chauvière, Georges Berry.

M. Clémenceau, en réponse à MM. Chériaux et Paul Strauss, qui avaient exposé les revendications de la ville de Paris, a dit qu'il ne saurait s'agir d'autonomie communale en ce qui concerne la capitale. Il a fait observer, en effet, qu'à Paris il y avait deux intérêts en présence : l'intérêt municipal et l'intérêt gouvernemental. Mais il considère qu'il est possible de concilier ces deux intérêts et d'étendre les libertés communales à la faveur de cette conciliation. M. Clémenceau a ajouté que si, comme il l'espérait, les représentants de Paris voulaient entrer dans cet ordre d'idées, il était tout prêt à collaborer avec eux pour donner satisfaction à leurs demandes dans la mesure où elles seraient acceptables.

Il a dit en terminant que pour hâter la solution du problème, il était préférable de sérier les questions et il a invité les délégués à dresser un cahier de leurs revendications. Une fois saisi de ce cahier, le président du conseil instituera, après les élections sénatoriales du 3 janvier, une commission peu nombreuse formée de représentants du ministère de l'intérieur et de la ville de Paris, qui sera chargée d'examiner les revendications et de préparer les solutions correspondantes.

Les délégués de la ville de Paris ont accepté cette méthode de travail. Ajoutons que c'est surtout l'extension des droits communaux en matière de travaux publics qu'ils ont réclamée et qu'ils n'ont demandé aucune modification à l'état actuel en ce qui concerne le fonctionnement de la police.

L'incident des chemins de fer de l'Est

M. Clémenceau a conféré ce matin avec le ministre des travaux publics et M. Weiss, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, au sujet de l'incident que nous avons rapporté et qui est relatif à la mesure disciplinaire prise par la Compagnie contre un employé qui s'était absenté sans autorisation pour assister à un congrès syndical.

La Crève dans le bassin houiller d'Albi

M. Clémenceau a eu ce matin une entrevue avec MM. Savary, sénateur du Tarn, Andrieu, député de ce département, et Raoul-Duval, président du conseil d'administration des mines d'Albi, au sujet de la grève des mineurs de Cagnac.

Ces mineurs avaient formulé un certain nombre de revendications et protesté contre tout renvoi d'ouvriers que prononcerait la Compagnie.

M. Raoul-Duval avait refusé de discuter ces revendications et a maintenu la décision prise par la Compagnie de renvoyer vingt mineurs.

MM. Savary et Andrieu ont insisté sans succès auprès de M. Raoul-Duval pour le faire revenir sur sa détermination.

Dans ces conditions, M. Clémenceau n'a pu que décliner le mandat d'arbitre que voulaient lui confier les ouvriers.

La peine de mort

Sont inscrits pour prendre part à la discussion relative à la peine de mort : MM. Willm, Georges Berry, Paul Meunier, Marcel Sembat, Paul Constant, Dejeante, Zévaès, Jaurès, Varenne, Quilbeuf, Lorrand, Girard, Allemane, Giroux, Thiéry-Cazes, Lagasse, Laurent, Chopinet, Chauvière, Vaillant.

AU MAROC

Sentinelles menacées à Safi

Tanger 3 novembre.

Un nouvel incident a eu lieu à Safi. Deux hommes du tabor de la police ayant déserté, l'officier instructeur fit poster deux sentinelles dans un endroit de la banlieue où on croyait qu'il serait facile de les arrêter. Quelques indigènes, prenant fait et cause pour les déserteurs, ont menacé les sentinelles et les ont obligées à partir. Ils sont allées ensuite se plaindre auprès des consuls étrangers contre les diamants et auprès des officiers instructeurs.

Dans la région de Mogador

Mogador, 3 novembre.

Le fils du caïd Anflous, qui a succédé tout récemment à son père à la tête de la confédération des Haha, devait se marier avec une fille du caïd El Guellouli. La célébration de ce mariage, qui devait sceller l'alliance de ces deux chefs berbères, vient d'être interrompue par un événement imprévu. Voici, à ce sujet, ce que dit le correspondant d'un de nos confrères parisiens à Tanger :

« Un événement grave a interrompu les fêtes du mariage d'Ould Anflous avec la fille du Guellouli. Hier, Embarek Benadi et Mohammed Ben Kaçem ont attaqué Ould Anflous dans son château. L'attaque a été si soudaine qu'elle a rendu la défense difficile. Après un essai inutile de résistance, dans lequel il y a eu quatre tués, Ould Anflous a été fait prisonnier.

« Les agresseurs, en s'emparant du château, ont donné la liberté à tous ceux qui Anflous y tenait prisonniers, notamment les fils d'El Hadj Ali et Cadi, notables influents de la région des Ida ou Tanan.

« Ces faits ont produit une profonde impression à Mogador, où on les considère comme un prélude à des troubles plus graves ».

L'incident des déserteurs de Casablanca

Paris, 3 novembre.

Les négociations continuent entre les gouvernements français et allemand au sujet de l'incident des déserteurs.

Feuilleton du 4 Novembre 1908 N° 11

CONSCIENCE !

Par Hector MALOT

PREMIERE PARTIE

— En aurais-tu la force ? A la longue, la lassitude te prendrait, car le poids serait trop lourd, si grand que fût ton dévouement, si profonde que fût ta tendresse. Vois ma situation, vois mes espérances et, descendant dans l'avenir, vois mon écrasement. Tu me sais ambitieux mais vaguement, n'est ce pas ? sans avoir jamais mesuré la portée de cette ambition et des espoirs, des rêves, si tu veux, sur lesquels elle repose. Comprends que ces rêves sont à la veille de se réaliser : encore deux mois, en décembre ou en janvier, je passe le concours pour le bureau central, qui me fait médecin des hôpitaux, et à la même époque celui pour l'agrégation, qui m'ouvre la Faculté de médecine. Sans illusion orgueilleuse, je me crois en état de réussir, — ce que les gens de sport appellent en condition. Donc quand je n'ai plus qu'une attente de quelques jours, me voilà abattu à jamais.

— Pourquoi à jamais ?

— On vient de son village à Paris pour faire sa trouée, on n'en revient pas quand la mauvaise chance ou l'impuissance vous y ont renvoyé. D'ailleurs, c'est seulement tous les quatre ans que s'ouvre un concours pour l'agrégation. Dans quatre ans, quelle serait ma condition morale ou intellectuelle ; comment aurais-je supporté cet exil de quatre ans ; te représentes-tu ce que peuvent produire quatre années d'isolement au fond des montagnes. Mais ce n'est pas tout. A côté de ce but ostensible que je poursuis depuis que j'ai débarqué de mon village, j'ai mes travaux en train qui exigent absolument Paris. Sans que je l'aie jamais assumée de médecine, tu sais, n'est-ce pas ? qu'elle est à la veille de subir une révolution qui va la transformer. Jusqu'à présent, il a été enseigné officiellement, en pathologie, que l'organisme humain portait en soi le germe d'un grand nombre de maladies infectieuses qui s'y développaient spontanément dans certaines conditions : ainsi, la tuberculose est le résultat de fatigues, de privations, de misères physiologiques. Eh bien, depuis un certain temps, on admet, c'est-à-dire des révolutionnaires admettent une origine parasitaire à ces maladies, et il y a en France, en Allemagne, en Europe, toute une armée qui cherche ces parasites. Je suis un soldat de cette armée, et c'est à ces recherches que me sert ce laboratoire installé dans la salle à manger. C'est aux parasites de la tuberculose et du cancer que je me suis attaché, et, pour ce dernier, depuis sept ans déjà, ce qui, lorsque j'étais interne, m'avait fait appeler par mes camarades « le topique du cancer ». Pour la tuberculose, je suis arrivé à découvrir son parasite, mais non encore à le débarrasser de toutes ses impuretés par des procédés de culture. J'en suis là. C'est-à-dire que je brûle, et que, demain peut-être, dans quelques jours, je tiens une découverte qui est une révolution et donne la gloire à celui qui l'a faite. De même pour le cancer, j'ai trouvé son micro-organisme. Mais tout n'est pas dit. Et voilà ce qu'il me faut abandonner en quittant Paris.

— Pourquoi abandonner ? Ne peux-tu pas continuer tes recherches en Auvergne ?

— C'est impossible pour toutes sortes de raisons trop longues à expliquer, mais dont une seule suffira. Les cultures de ces parasites ne peuvent se faire que dans certaines températures rigoureusement maintenues au degré voulu, et ces températures ne peuvent être obtenues que dans des étuves comme celle de mon laboratoire, alimentées par le gaz dont l'entrée est réglée automatiquement par le plus ou moins de chaleur de l'eau. Comment veux-tu que cette étuve fonctionne dans un pays où il n'y a pas de gaz ? Non, non, si je quitte Paris, tout est fini : position aussi bien que travail ; je deviens médecin de village et rien que médecin de village. Que les huissiers me mettent dehors demain, et tout ce que j'ai accumulé depuis quatre ans dans ce laboratoire, tous mes travaux en train, ce qui est achevé comme ce qui ne demande plus peut-être que quelques jours, que quelques heures, s'en va chez le brocanteur ou est jeté à la rue. Et tant d'efforts, de tant de nuits passées, de tant de privations, de tant d'espérances, il ne reste qu'un souvenir... pour moi. Et encore s'il ne restait pas, peut-être serais-je moins exaspéré et accepterais-je d'un cœur moins ulcéré la vie à laquelle je ne me résignerai jamais. Tu sais bien, que je suis un révolté, non un résigné.

Elle se leva et, lui prenant la main qu'elle serra fortement :

— Il faut rester à Paris, dit-elle. Pardonne-moi d'avoir insisté tout à l'heure pour te prouver que tu pouvais vivre dans ton village. C'était à moi que je pensais plus qu'à toi, à notre amour, à notre mariage ; j'oubliait une pensée égoïste, une mauvaise pensée. Il faut chercher, il faut trouver un moyen, n'importe lequel, quoi qu'il puisse coûter, de ne pas renoncer à tes travaux.

— Il faut ! Mais comment ? Crois-tu que je n'aie pas tout épuisé ?

Il raconta ses démarches auprès de Jardine, ses sollicitations, ses prières et aussi sa demande de prêt à Glady, enfin sa visite à Caffié.

— Caffié ! s'écria-t-elle, comment l'idée t'est-elle venue de t'adresser à Caffié ?

— Un peu parce que tu m'avais souvent parlé de lui.

— Mais je t'en ai parlé comme du plus dur et du plus méchant des hommes, capable de tout, si ce n'est de ce qui est bon et de ce qui est bien.

— Un peu aussi parce que je savais par un de mes clients qu'il prêtait à ceux qu'il pouvait exploiter.

— Et il t'a répondu ?

— Qu'il ne trouverait sans doute personne pour consentir le prêt que je désirais ; cependant il m'a promis de chercher, et il doit me rendre réponse demain soir ; il m'a promis aussi de me défendre contre Jardine.

— Tu t'es mis entre ses mains !

— Et que veux-tu ? Dans ma position, je n'ai pas la liberté de m'adresser à qui je veux et m'inspire confiance par son honorabilité. Que j'aille chez un notaire, un banquier : ils ne m'écouteront pas, puisqu'au premier mot je serai obligé de leur répondre que je n'ai ni gage ni garantie à offrir. C'est pour cela que j'ai malheureux tombent sous la coupe des coquins : ceux-là moins ceux-là les écoutent et leur accordent quelque chose, si peu que ce soit.

— Que t'a-t-il accordé ?

— Ses conseils.

— Et tu les as acceptés ?

— C'est toujours du temps de gagné. Demain peut-être, on m'eût mis dans la rue : Caffié m'obtiendra quelque répit.

— Et de quel prix payeras-tu cette défense ?

— Il n'y a que ceux qui ont quelque chose qui s'inquiètent du prix.

— Tu as ton nom, ton repos, ta dignité, ton honneur, et, une fois que tu seras aux mains de Caffié, qui peut savoir ce qu'il exigera de toi, ce qu'il te forcera à faire sans que tu puisses lui résister !

— Alors tu veux que je quitte Paris ?

— Non, certes, mais je veux que tu te tiennes en garde contre Caffié, que tu ne connais pas et que je connais, moi, par tout ce que Florentin nous racontait pendant qu'il était chez lui. Si secret qu'il soit, un homme d'affaires ne peut pas se cacher de son clerc : ce n'est pas seulement de coquineries que Caffié est coupable, c'est aussi de vrais crimes ; je l'assure qu'il a mérité dix fois la mort. Pour gagner cent francs il est capable de tout : il faut qu'il gagne, qu'il amasse, rien que pour le plaisir d'amasser puisqu'il n'a ni enfant, ni parent, ni héritier.

— Eh bien, je te promets de me tenir sur mes gardes, comme tu me le conseilles ; mais, si coquin que puisse être Caffié, je crois que je dois accepter le concours qu'il m'offre. Qui sait ce qui peut se produire pendant le temps qu'il me fera gagner ? Car je n'ai pas à te dire, n'est-ce pas, que je connais d'avance sa réponse pour le prêt que je lui ai demandé : il n'aura trouvé personne.

— Je viendrai quand même demain soir pour connaître cette réponse.

IX

Bien que Saniel ne se fît pas d'illusion sur la réponse de Caffié, il alla le lendemain, à la même heure que la veille, sonner à la porte de l'homme d'affaires.

Comme la veille, il eut à attendre assez longtemps avant que la porte s'ouvrît ; à la fin il entendit un pas traînant sur le carreau.

— Qui est là ? demanda la voix de Caffié.

Aussitôt que Saniel eut répondu, le pêne fut tiré.

— Comme je n'aime pas être dérangé le soir par des importuns, dit Caffié, je n'ouvre pas toujours ; mais j'ai pour mes clients un signal qui me permet de les reconnaître : après avoir sonné, vous frapperez du doigt trois coups également espacés contre le bois de la porte.

Pendant cette explication, Saniel était entré dans le cabinet de l'homme d'affaires.

— Vous êtes vous occupé de me demander dit-il après un moment d'attente, car Caffié paraissait décidé à ne pas engager l'entretien le premier.

— Oui, mon cher monsieur, j'ai couru toute la matinée pour vous ; je ne néglige jamais mes clients, leur affaire est la mienne.

Il fit une pause.

— Alors ? demanda Saniel.

Caffié donna à sa physionomie une expression désolée.

— Que vous avais-je dit, mon cher monsieur, rappelez-vous-le, je vous prie ? Une expérience comme la mienne ne parle pas si à la légère, faites-moi l'honneur de le croire. Eh bien, ce que j'avais prévu s'est réalisé : partout la même réponse : l'argent est trop grand ; personne n'en veut courir la chance.

— Même pour un gros intérêt ?

— Même pour un gros intérêt : il y a tant de concurrence dans votre profession ? Moi, je crois à votre avenir et je vous l'ai prouvé par ma proposition ; mais, moi, je ne suis que l'intermédiaire et non le bailleur de fonds, malheureusement.

Caffié avait insisté sur le mot « ma proposition » et du regard il l'avait encore souligné ; mais Saniel ne parut pas avoir compris.

— Et l'assignation du tapissier ? demanda-t-il.

(A suivre.)